



**Préfecture de La Réunion
Direction des relations avec les collectivités
territoriales et du cadre de vie
Bureau de l'environnement
Avenue de la Victoire
97400 Saint Denis**

Saint Paul, le 24/03/2023

**Objet : Demande d'autorisation pour l'exploitation d'une ICPE – Rubrique 2510 –
3° : Affouillement de sol**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du développement de la ZI des Sables sur la commune de l'Etang Salé, la SHLMR souhaite ouvrir à aménagement les parcelles AM958, AM959 et AM973 situées sur cette même commune en réalisant un aplanissement de celles-ci, nécessitant l'extraction de 48 700 m³ de sables sur une surface de 1,99 ha. L'aménagement global portera ainsi sur une surface de 2,05 ha.

La demande d'autorisation pour l'exploitation d'une ICPE – Rubrique 2510-3° : Affouillement de Sol est réalisée au nom de :

SHLMR
31 Rue Léon Dierx
BP 97400 SAINT DENIS
SIRET : 310 895 172 00016

Les travaux d'excavation et d'évacuation des matériaux sableux sont classés et soumis à autorisation dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sous la rubrique n°2510 – 3°Affouillement de sol, les matériaux prélevés étant utilisés à des fins autres que la réalisation de l'ouvrage sur l'emprise duquel ils ont été extraits et la superficie d'affouillement et la quantité de matériaux à extraire étant respectivement supérieure à 1 000 mètres carrés et supérieure à 2 000 tonnes par an.

A la présente lettre sont joints les éléments suivants :

- Pièce n°1 : Pièces administratives avec notamment les plans et documents réglementaires :
 - Carte au 1/25 000^{ème} sur laquelle on indiquera l'emplacement de l'installation projeté ;
 - Plan à l'échelle 1/2 500^{ème} du projet et de ses abords ;
 - Plan d'ensemble à l'échelle 1/200^{ème} avec périmètre jusqu'à 35 mètres aux alentours indiquant l'affectation des bâtiments ;
 - Maîtrise foncière des parcelles exploitées ;



- Pièce n°2 : Présentation et description du projet ;
- Pièce n°3 : Etude d'impact et son résumé non technique ;
- Pièce n°4 : Evaluation des Risques Sanitaires ;
- Pièce n°5 : Etude de dangers et son résumé non technique ;
- Pièce n°6 : Notice d'hygiène et de sécurité.

En espérant que vous accorderez une suite favorable à notre demande, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

P/O Benjamin TESSIER
ENVIROTECH Ingénierie

Jérôme DURAND
SHLMR

ENVIROTECH INGENIERIE
4, résidence Ti Moulin
10, chemin Tour des Roches
97460 SAINT PAUL
TEL : 0262 26 63 21
SIREN : 799 509 518
SARL au capital de 4 000 €


Société d'Hygiène et de Sécurité
10, rue de la Paix - Ruissseau B.N. A - B. P. 20700
97474 Saint-Pierre Cedex
TEL : 0262 26 63 21

1. IDENTITE DU DEMANDEUR

MAITRE D'OUVRAGE

SHLMR

31 Rue Léon Dierx
BP 20700
97400 SAINT DENIS
SIRET : 310 895 172 00016

Représenté par :
M. Jérôme DURAND
Responsable Aménagement
0262 40 10 52
jerome_durand@shlmr.fr

Ce dossier a été réalisé par :

ENVIROTECH INGENIERIE

4 Résidence Ti Moulin
10 Chemin Tour des Roches
97460 SAINT PAUL
SIRET : 799 509 518 00020

Représenté par :
M. Benjamin TESSIER
0692 67 26 23
b.tessier@envirotech-ing.fr

2. SITUATION GENERALE

2.1 Localisation du site

Le site d'étude est localisé sur la commune de L'Étang Salé, sur la partie Sud-Est du territoire communal, au niveau de la zone industrielle des Sables.

Il est accessible en empruntant la Route Nationale 1 en direction de Saint Pierre, puis en prenant la route des Sables et l'avenue Michel Debré.

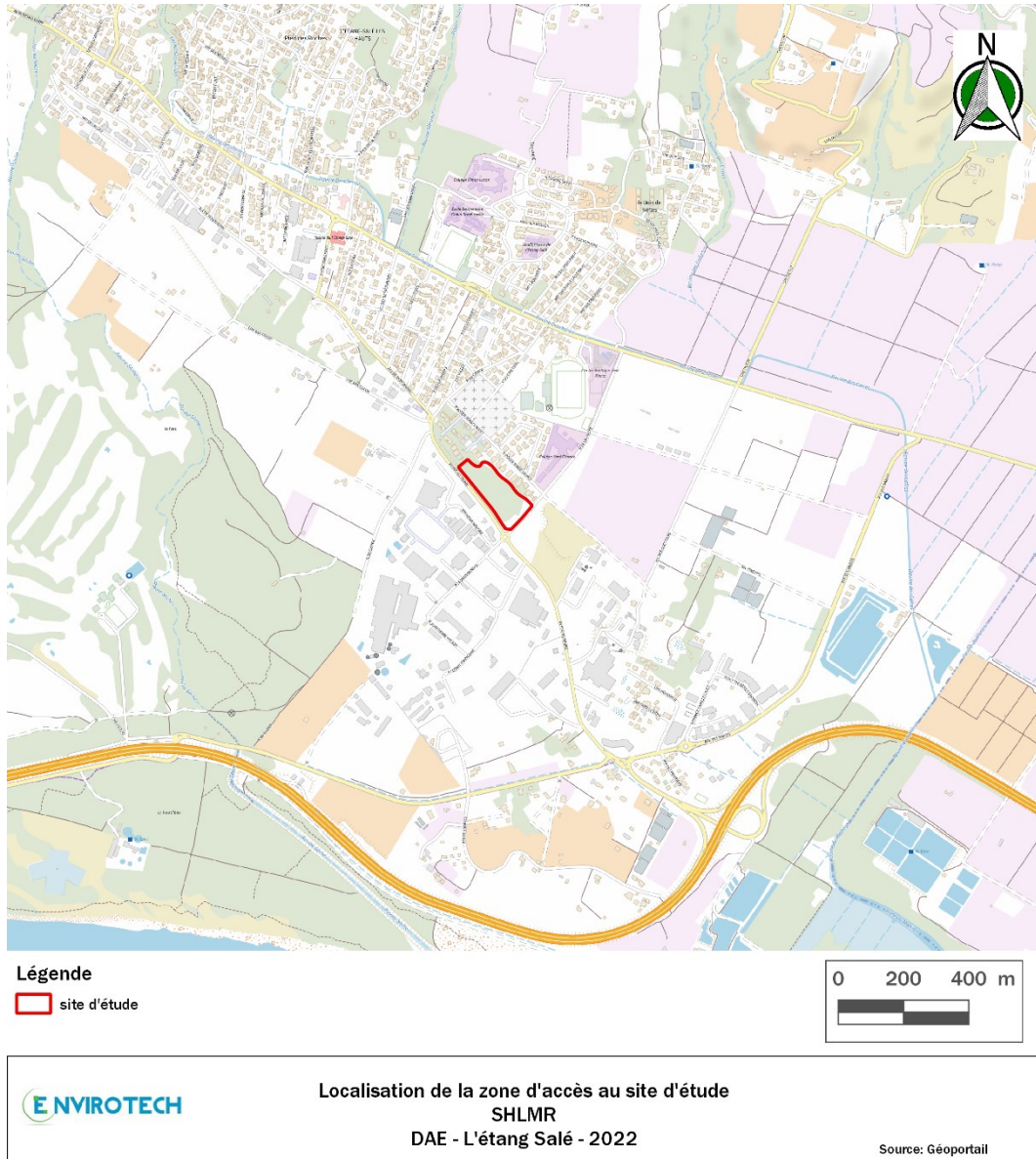


Figure 1 : Localisation et accès à la zone d'étude (Source : IGN)

2.2 Situation cadastrale

Les parcelles concernées par le projet s'étendent sur environ 2,05 ha. Celles-ci sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Section	Numéro	Surface (m ²)
AM	958	17 377
AM	959	2 305
AM	973 pour partie	833
Total		20 515

Tableau 1 : Parcelles cadastrales concernées par le projet

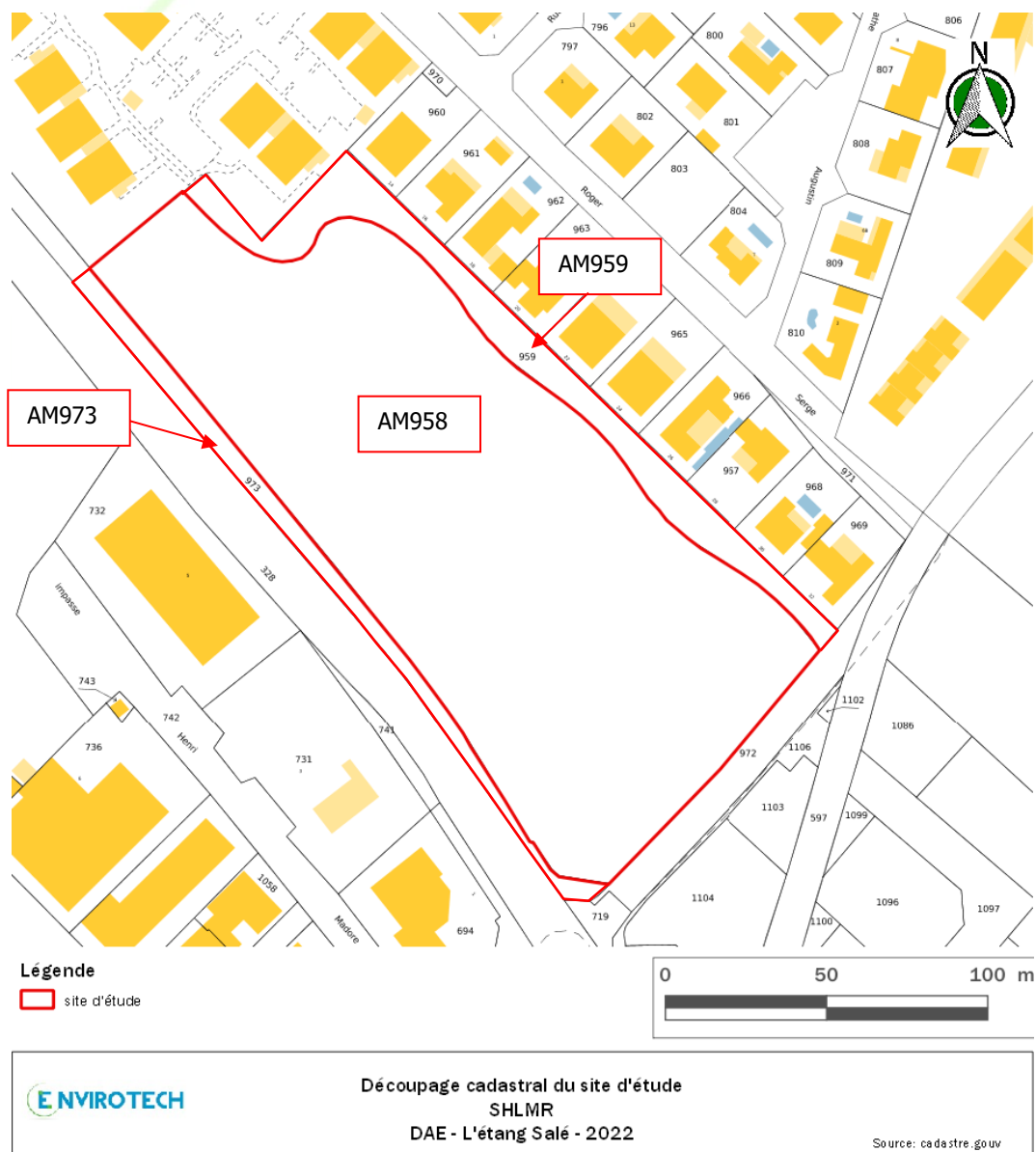


Figure 2 : Localisation des parcelles (Source : Ortho photo)

3. NATURE ET VOLUME DE L'ACTIVITE

3.1 GENERALITES

Le projet va consister à aplanir les parcelles pour atteindre une côte altimétrique comprise entre 10 m NGR et 12 m NGR. Pour cela, une excavation de matériaux sableux est nécessaire. Cette excavation présente les caractéristiques suivantes :

Surface de l'unité foncière :	20 515 m ²
Surface aplanie :	19 982 m ²
Volume de sable en remblai :	2 170 m ³
Volume total de sable à extraire :	48 700 m ³
Hauteur maximale excavée :	7,00 m
Pente moyenne (indicative car très variable) avant-projet :	8%
Pente moyenne après projet :	2,5 % en moyenne
Côte finale après excavation :	De 10 m NGR à 12 m NGR
Temps de préparation des travaux :	4 semaines
Temps de réalisation des travaux :	14 semaines

Tableau 2 : Caractéristiques du projet

L'exploitation du site se fera en trois phases distinctes :

- Débroussaillage des arbres, arbustes et ligneux à la pelle mécanique et à la chargeuse ;
- Décapage des déchets et de la terre végétale à la pelle mécanique ;
- Terrassement en déblais à la pelle mécanique.

3.2 EXPLOITATION DU SITE

L'ensemble des travaux d'ouverture, d'exploitation et de fermeture de l'installation sera réalisé par une entreprise désignée lors de la passation d'un marché public. Les matériaux extraits seront achetés dans leur intégralité par l'entreprise titulaire du marché.

Dans le cadre de l'appel d'offre, la SHLMR demandera aux entreprises soumissionnaires de mettre à disposition à minima les matériels suivants pour les différentes étapes du projet :

- **Travaux de débroussaillage :**
 - Pelles chenilles de type 35/40 tonnes (puissance 110 kW) ;
 - Chargeuse traxx à chenilles ;
 - Camions de 32 tonnes ;
- **Travaux de décapage :**
 - Pelles chenilles type 35/40 t (puissance max 110 kW) ;
 - Traxx à chenilles ;
 - Bull type D6 ;
 - Tracteurs à benne ;
 - Tracteurs à citerne ;
 - Compacteur monobille type VM3.

- **Travaux de terrassement en déblais :**
 - Pelles chenilles type 35/40 t (puissance max 110 kW) ;
 - Traxx à chenilles ;
 - Bull type D6 ;
 - Tracteurs à benne ;
 - Tracteurs à citerne ;
 - Compacteur monobille type VM3.

En vue de leur revalorisation, les matériaux seront triés sur site, sur une plateforme dédiée à cet effet d'environ 1 000 m² et implantée en limite Sud-Est de l'exploitation, puis envoyés vers les sites agréés :

- Phase débroussaillage et décapage : plateformes de tri et de recyclage des déchets issus du secteur du bâtiment, des travaux publics et de broyage des déchets verts (exemple : centre de traitement STS à Saint Pierre) ;
 - Phase excavation : filières à définir lors de la passation du marché travaux.

3.3 PRINCIPALES MESURES

Les travaux seront exécutés par phase afin de limiter leurs impacts. Cette disposition permettra de limiter la mise à nu des sols et de donner le temps nécessaire à la faune locale de s'enfuir. Il est en effet fondamental d'éviter au maximum que les sols soient nus temporairement ou de manière permanente.

Les travaux se feront en période dite diurne, de 7h à 17h du lundi au vendredi, afin de ne pas susciter de la gêne sonore pour les riverains, et intégrer le flux de véhicules au flux existant au niveau de la zone industrielle des Sables. Aucuns travaux lors des week-ends et jours fériés ne seront réalisés.

Afin d'éviter l'envol des poussières et réduire leur impact, un arrosage journalier des pistes et du front de taille sera réalisé. Par ailleurs, une clôture de type barrière Heras équipée d'un géotextile sera mise en place au niveau de l'ensemble des limites, protégeant les habitations et le collège Aimé Césaire riverains du site d'exploitation.

Les travaux seront encadrés en permanence par un chef de chantier présent sur le site. Il sera l'interlocuteur du Maître d'Ouvrage et des services de la DEAL.

Il procédera à un état visuel journalier des circuits empruntés par les véhicules de transport du sable et fera procéder, quand cela s'avérera nécessaire, au nettoyage et éventuellement aux réparations des dégradations engendrées par l'activité. Pour ce faire, il disposera d'enrobés à froid permettant des réparations rapides.

Le chef de chantier procédera aux contrôles réguliers des altimétries du projet. Au terme des travaux, un topographe établira un relevé détaillé qui sera remis au Maître d'Ouvrage attestant du respect des altimétries du projet.

4. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

La demande d'autorisation est effectuée par la SHLMR, porteuse du projet. L'entreprise retenue dans le cadre de la passation du marché public réalisera les travaux et la commercialisation des matériaux excavés.

4.1 SHLMR

La SHLMR, société anonyme, a été créée le 11 septembre 1971.

Au 31/12/2021, la SHLMR :

- Gérait 27 706 logements ;
- A mis en chantier 913 logements ;
- Gérait 13 opérations d'aménagement réparties sur le territoire de 7 communes, 8 concessions et 5 opérations en propre.

Le tableau et la figure suivants présentent l'identité et la structure du groupe.

Raison Sociale	Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion
Siège Social	31, rue Léon Dierx - BP 20 700 97474 Saint Denis Cedex
Président	François CAILLE
Directrice Générale	Valérie LENORMAND
Capital social	10 562 940 €
Immatriculation	310 895 172

Tableau 3 : Identité du groupe (Source : SHLMR)

L'effectif de la société à fin 2021, en équivalent temps plein (CDI + CDD), est de 410 salariés.

Sept personnes sont dédiées pleinement à l'activité Aménagement :

- 1 responsable : Jérôme DURAND
- 3 responsables d'opérations : Eddy SANGARIN, Didier HOARAU & Stéphanie VANGY
- 2 chargées de relogement : Caroll SORRES & Yannick JULIA
- 1 assistante administrative : Christine LAMY

Le chiffre d'affaires pour les trois derniers exercices de 2019 à 2021 se répartit comme suit par nature de prestation :

Libellé	2021	2020	2019
LOYERS ET CHARGES (€)	161 290 069	156 049 790	147 371 022
VENTES DE LOGEMENTS (€)	6 194 198		2 867 438
HONORAIRES AMENAGEMENTS (€)	912 013	821 472	747 193
APPEL DE FONDS AMENAGEMENTS			
PRESTATIONS DIVERS (€)			
TOTAL (€)	167 484 267	156 049 790	150 238 460

Tableau 4 : Présentation financière (Source : SHLMR)

Le résultat net de notre la société est de 14 344 961 € en 2021.

Sa capacité d'endettement au 31 décembre 2021 est de 40,8% (% annuités d'emprunts/loyers). Le seuil d'alerte est déclenché si ce taux est supérieur à 65%.

Le Plan Stratégique du Patrimoine 2020-2030 a été adopté au Conseil d'Administration du 30 avril 2021.

Le Plan Financier à Moyen Terme 2016-2025 révisé et validé par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2016, est la feuille de route pour les 5 prochaines années pour accompagner le développement de construction de logements neufs avec un objectif de livraisons de 3 159 logements pour la période 2016-2020.

4.2 ENTREPRISE DE TRAVAUX

A ce stade des études, aucune entreprise n'a été retenue pour la réalisation des travaux.

Les capacités techniques et financières seront des critères de jugement des offres lors de la passation du marché public de travaux.

5. SITUATION ADMINISTRATIVE

La SHLMR n'exploite pas d'autres sites ICPE.

6. PERIMETRE D’AFFICHAGE

Conformément à la nomenclature relative aux Installations Classées pour la Protection de l’Environnement (ICPE), rubrique 2510-3, le rayon d’affichage est de 3 kilomètres.

Les communes concernées par le rayon d’affichage sont Etang-Salé et Saint Louis.

La cartographie suivante donne la localisation du rayon d’affichage.



Figure 3 : Localisation du projet et du rayon d’affichage